

Image not found or type unknown



Comment se protéger entre pacse

Par **LHOMME ARTOIS**, le 13/01/2016 à 19:50

Bonjour

J'ai deux filles de mon premier mariage 18 et 15 ans je me suis pacser en 2014 au plus simple avec mon nouveau compagnon nous construisons notre maison que pourrions nous faire pour se protéger mutuellement en cas de problème (décès) nous n'envisageons pas le mariage pour le moment et nous voulons pas engager des sommes mirobolantes chez un notaire